

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 janvier 2026

Convocation du 13/01/2026

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 18

L'An deux mille vingt-six, le vingt du mois de janvier à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de janvier, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille et DUDÉ Maïté.

Excusée : Mme LEVEQUE Béatrice,

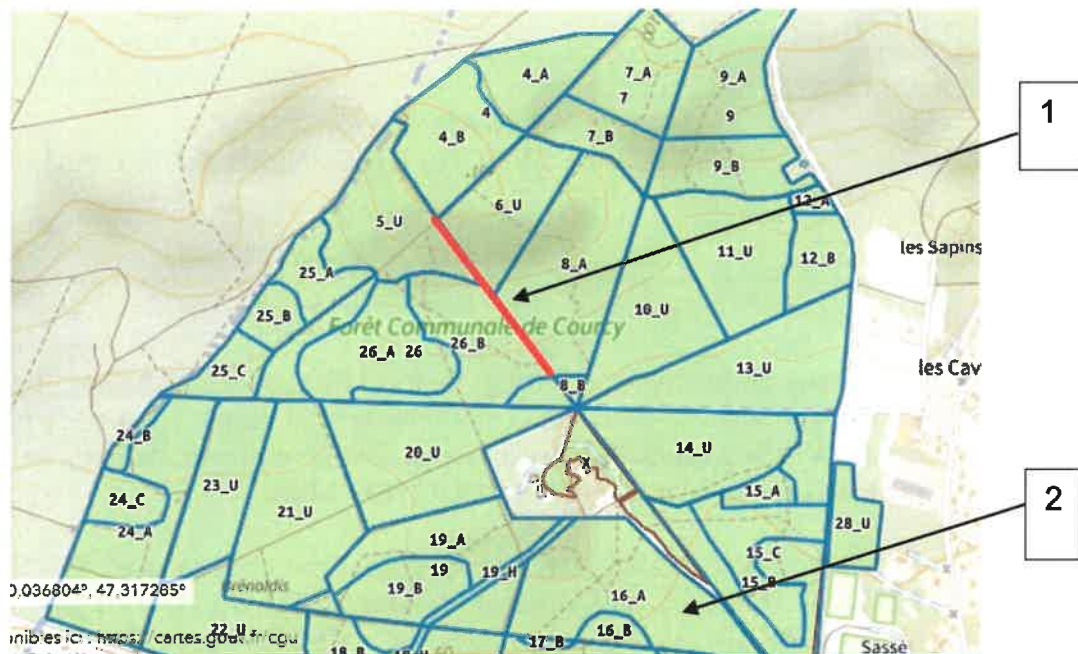
Secrétaire de séance : Mme DUDÉ Maïté

DCM2026-01-001 **Forêt de Courcy – programme d'actions 2026 :**
Acte 3.6 : Domaine et patrimoine – autres actes de gestion du domaine privé

Monsieur l'Adjoint au Maire, délégué à la forêt, présente le programme d'actions proposé par l'ONF pour l'année 2026.

Il s'agit des travaux suivants :

1. Création de renvois d'eau sur le chemin forestier longeant les parcelles 5, 6, 8A, 26B + reprise des lignes de travaux 2025.
2. Abattage-façonnage mécanisé sur la parcelle 16A : reprise des lignes de travaux 2025, sécurisation de la ligne électrique non-alimentée, 40 tiges de châtaigniers à abattre.



Le devis établi s'élève à 5 240,00€ HT et englobe les deux actions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Emet un avis favorable de principe pour l'abattage-façonnage des 40 tiges de châtaigniers qui devrait être sans frais pour la commune puisque la vente sous forme de copeaux et bois de chauffage couvrirait les frais d'abattage.

Décide de solliciter un devis auprès d'une autre entreprise pour les travaux sur le chemin forestier.

Charge l'adjoint délégué à la forêt d'en informer le technicien de l'ONF.

Le secrétaire,
Maïté DUDE

Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER